

ORDRE DU JOUR

de Monsieur Gérard LONGUET

Ministre de la défense et des anciens combattants

lors de la cérémonie d'attribution de la croix

de Chevalier de la Légion d'Honneur au drapeau de l'Ecole Militaire Interarmes

Officiers, élèves officiers, et anciens de l'Ecole Militaire Interarmes.

Nous sommes réunis, aujourd'hui, dans cette Cour d'honneur du site historique et plus de trois fois centenaire des Invalides, afin de célébrer, dans une grande fierté, le cinquantenaire de l'Ecole militaire interarmes.

Officiers, vous représentez, devant moi, la quasi-totalité des promotions qui se sont succédées depuis la création de l'Ecole Militaire Interarmes par le Général de Gaulle, en 1961.

A ce titre, et parce que vous en portez le drapeau, vous êtes les gardiens du passé de gloire et d'honneur d'une école bâtie sur un double héritage.

Celui, d'abord, des lendemains de la guerre de 1870.

Dans une France affaiblie, mise en déroute par l'armée prussienne, écrasée par le poids d'une indemnité de guerre colossale, humiliée par le traité de Francfort qui voit une partie des terres qui me sont si chères annexées par l'Empire allemand ; dans cette France humiliée, la reconstruction de l'armée paraît à tous le préalable indispensable au redressement national et à la reconquête de l'honneur perdu.

C'est dans ce contexte de fierté blessée et d'ardente volonté de rebâtir la France que sont créés au sein des écoles d'armes, les premiers cours destinés à former des sous-officiers appelés à devenir officiers.

Fondé sur le mérite passé mais plus encore sur l'expérience intime et indispensable des contraintes du combat au plus petit niveau, sur l'intelligence à appréhender, analyser et gérer des situations complexes et sur le désir courageux de s'élever et d'accéder au commandement, ce recrutement interne repense fondamentalement la formation et la composition des élites militaires.

Héritière de cette conception nouvelle, l'Ecole Militaire Interarmes s'inscrit également dans la filiation singulière du Centre d'instruction de Cherchell Médiouna. Créée en 1942, dans une Algérie libérée, coupée de la France Métropolitaine dont la zone libre est désormais envahie, l'école de Cherchell va édifier l'ossature des unités de l'armée de la Libération. De tout l'Empire et de la France occupée, au plus fort de la Seconde guerre mondiale, de jeunes officiers rejoignent ses rangs pour prendre les armes et combattre l'ennemi.

L'Ecole Militaire Interarmes est ainsi dépositaire d'un double esprit de reconquête : la reconquête de l'honneur bafoué et la reconquête de la liberté perdue.

Cet esprit, vous en êtes tous les héritiers.

Officiers et élèves officiers, à l'image des anciens qui vous entourent, vous avez décidé d'emprunter une voie escarpée, celle de la remise en question, celle de l'effort et de l'inconfort. Vous, anciens sous-officiers et militaires du rang, avez accepté de vous priver momentanément de la dure mais exaltante expérience des théâtres d'opérations. Par l'instruction, vous avez fait le choix de vous préparer à accéder au commandement.

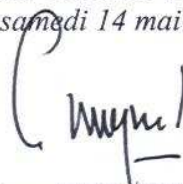
« Et toi aussi assume la charge du commandement ! ». Cette belle inscription associée en latin à l'insigne de l'école de Cherchell doit vous inspirer et vous faire méditer : il ne vous sera pas seulement demandé d'être des chefs à la tête d'unités plus ou moins importantes au gré de vos carrières et de vos progressions en grade. L'exigence à laquelle vous acceptez de vous soumettre est celle de la responsabilité collective du commandement. Elle vous conduira à assumer avec détermination et loyauté des choix et des décisions qui ne seront que partiellement les vôtres mais dans lesquels vous vous impliquerez totalement. Elle requerra en contrepartie que vous ayez toujours le courage de dire à vos supérieurs en toute sincérité les doutes auxquels vous êtes confrontés, les difficultés que vos hommes éprouvent. Elle ne sera enfin pleinement remplie que si vous vous efforcez toujours à l'audace intellectuelle. Celle qui permet de dépasser les idées communément répandues et d'imaginer des solutions hardies et novatrices afin de faire progresser la collectivité.

Aujourd'hui, alors que votre école fête son cinquantenaire, soyez fiers de votre passé, fruit du labeur et des sacrifices de vos anciens, et confiants en votre avenir.

Que chacun d'entre vous, officiers français et étrangers issus de l'Ecole Militaire Interarmes, soit ambitieux pour lui-même, bien sûr, pour son école, et pour son pays. L'ambition est belle mais la vraie ambition n'est pas celle que l'on s'applique à soi, c'est celle que l'on déploie pour construire. Que cette ambition s'arme du souvenir des 1072 soldats formés sous ce drapeau et tombés au champ d'honneur. Pour que leur gloire vous accompagne toujours, j'ai décidé que l'Ecole Militaire Interarmes arborera désormais sur son emblème la croix de la Légion d'Honneur, accordée par décret du 3 mai 1963 à l'école militaire d'infanterie de Cherchell.

Mesurez bien cependant que la participation à la gloire des morts exige un don en retour. Vous n'avez le droit de vous réclamer d'eux que parce que vous introduisez dans votre vie une dignité, une profondeur et une ascèse nouvelle. Celles de votre magnifique devise à laquelle, je le sais, vous demeurerez toujours fidèles : le travail pour loi, l'honneur comme guide.

*Hôtel National des Invalides,
le samedi 14 mai 2011*



Gérard LONGUET